

Chers parents

Vous recevez aujourd'hui le document des normes et modalités de votre enfant. Dans celui-ci, nous vous indiquons les dates de remise des bulletins ainsi que les notes des matières évaluées.

Tel qu'annoncé par le Ministère, les pondérations pour la note finale au bulletin seront de :

**20 % au premier bulletin
20 % au deuxième bulletin
60 % au troisième bulletin**

La présence en classe de votre enfant est donc très importante particulièrement à la dernière étape car cette dernière représentera 60% de la note finale.

Prenez note, que s'il y avait des changements, nous vous enverrons ceux-ci après avoir consulté le comité de l'école et le Conseil d'établissement.

Vous pouvez communiquer avec l'enseignant de votre enfant au besoin pour plus d'explications. Vous pouvez aussi demander le document pour chacune des classes au secrétariat.

**LES NORMES ET MODALITÉS
D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
DE L'ÉCOLE SAINTE-MARGUERITE**



ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

JUIN 2024

COMMUNICATIONS OFFICIELLES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉSCOLAIRE

Première communication	Date limite pour compléter l'outil : 11 octobre au plus tard 16h Date de remise aux parents : au plus tard le 15 octobre 2024 Modalité : outil «maison» adapté au programme
1^{er} bulletin	Période : du 26 août au 4 novembre 2024 (45 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 15 novembre 2024, au plus tard 16h Date remise du bulletin : au plus tard le 20 novembre 2024 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
2^e bulletin	Période : 5 novembre 2024 au 14 février 2025 (61 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 26 février 2025, au plus tard 16h Date remise du bulletin : au plus tard le 15 mars 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
3^e bulletin Évaluation de la compétence non disciplinaire	Période : du 17 février 2025 au 20 juin 2025 (74 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 25 juin 2025, au plus tard 12h Date remise du bulletin : au plus tard le 10 juillet 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk

INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PRÉSCOLAIRE	Étape 1		Étape 2		Étape 3	
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape
Accroître son développement physique et moteur	X		X		X	
Construire sa conscience de soi	X		X		X	
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X		X	
Communiquer à l'oral et l'écrit			X		X	
Découvrir ce qui l'entoure			X		X	

COMMUNICATIONS MENSUELLES LORSQU'IL N'Y A PAS DE BULLETIN

Différents moyens pourront être utilisés pour assurer la communication avec les parents des élèves qui présentent des défis au niveau des apprentissages et/ou du comportement. L'enseignant ou l'enseignante utilisera l'un ou l'autre des moyens suivants : appel téléphonique ou courriel

COMMUNICATIONS OFFICIELLES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE PRIMAIRE DE LA 1^{ère} à la 6^e année régulier

Première communication	Date limite pour compléter l'outil : 11 octobre au plus tard 16h Date de remise aux parents : au plus tard le 15 octobre 2024 Modalité : outils «maison» adapté selon le programme
1^{er} bulletin	Période : du 26 août au 4 novembre 2024 (45 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 15 novembre 2024, au plus tard 16h Date remise du bulletin : au plus tard le 20 novembre 2024 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
2^e bulletin	Période : 5 novembre 2024 au 14 février 2025 (61 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 26 février 2025, au plus tard 16h Date remise du bulletin : au plus tard le 15 mars 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
3^e bulletin Évaluation d'une compétence non disciplinaire	Période : du 17 février 2025 au 20 juin 2025 (74 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 25 juin 2025, au plus tard 12h Date remise du bulletin : au plus tard le 10 juillet 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de l'enfant.

COMMUNICATIONS MENSUELLES LORSQU'IL N'Y A PAS DE BULLETIN

Différents moyens pourront être utilisés pour assurer la communication avec les parents des élèves qui présentent des défis au niveau des apprentissages et/ou du comportement. L'enseignant ou l'enseignante utilisera l'un ou l'autre des moyens suivants : appel téléphonique ou courriel.

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

Au 1^{er} cycle : Organiser son travail

Au 2^e cycle : Travailler en équipe

Au 3^e cycle : Savoir communiquer

À noter : Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages des élèves, les parents en seront informés.



COMMUNICATIONS OFFICIELLES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE DE LA CINQUIÈME ET SIXIÈME ANNÉE ANGLAIS INTENSIF

Première communication	Date limite pour compléter l'outil : 12 octobre au plus tard 16h Date de remise aux parents : au plus tard le 15 octobre 2024 Modalité : outils « maison » adapté selon le programme
1^{er} bulletin 5 ^e année : anglais 6 ^e année : Français, mathématique, géographie-histoire et sciences	Période : du 26 août au 4 novembre 2024 (45 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 15 novembre 2024, au plus tard 16h Date remise du bulletin : au plus tard le 20 novembre 2024 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
Examens MELS – 6^e année-intensif	Période : du 7 au 20 janvier 2025 Date pour déposer les notes dans GPI : 17 février 2025, 8h Date remise du bulletin : semaine du 15 mars 2025 (en même temps que le régulier) Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk (2 ^e bulletin A)
2^e bulletin (A) 5 ^e année : anglais, ECR et art 6 ^e année : Français, mathématique, géographie-histoire, sciences, CCQ et art	Période : 5 novembre 2023 au 23 janvier 2025 (45 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 14 février 2025, au plus tard 16h Date remise du bulletin : au plus tard le 15 mars 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
2^e bulletin (B) 5 ^e année : Français, mathématique, géographie-histoire et sciences 6 ^e année : anglais	Période : 27 janvier 2025 au 10 avril 2025 (45 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 28 avril 2025, au plus tard 8h Date remise du bulletin : au plus tard le 1 ^{er} mai 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
3^e bulletin – Évaluation d'une compétence non disciplinaire 5 ^e année : Français, mathématique, géographie-histoire, sciences, CCQ et art 6 ^e année : anglais, CCQ et art	Période : 11 avril 2025 au 20 juin 2025 (45 jours) Date limite pour déposer les notes dans GPI : 25 juin 2025, au plus tard 12h Date remise du bulletin : au plus tard le 10 juillet 2025 Modalité : Déposé sur le portail Mosaïk
Éducation physique/musique	Même modalité que les élèves du régulier (voir page 4)

(GPI : le modèle d'étape doit couvrir toute l'année)

COMMUNICATIONS MENSUELLES LORSQU'IL N'Y A PAS DE BULLETIN

Différents moyens pourront être utilisés pour assurer la communication avec les parents des élèves qui présentent des défis au niveau des apprentissages et/ou du comportement. L'enseignant ou l'enseignante utilisera l'un ou l'autre des moyens suivants : appel téléphonique ou courriel.



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025								
PREMIÈRE ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30 %)	X		X		X		
	Lire (50%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)					X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)			X		X		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			X		X		
Culture et citoyenneté québécoise				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

DEUXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30 %)	X		X		X		
	Lire (50%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X	X	
Anglais, langue seconde	Comprendre des textes entendus (60%)			X		X		
	Communiquer oralement en anglais (40%)			X		X		
Culture et citoyenneté québécoise				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

TROISIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		
	Lire (40%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie				X		X		
Culture et citoyenneté québécoise				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025								
QUATRIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		X
	Lire (40%)	X		X		X		X
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)			X		X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X	X	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie				X		X		
Culture et citoyenneté québécoise				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CINQUIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		
	Lire (40%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Culture et citoyenneté québécoise				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

SIXIÈME ANNÉE		Étape 1		Étape 2		Étape 3		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		X
	Lire (40%)	X		X		X		X
	Communiquer oralement (20%)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X		X		X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X		X		X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X				X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X	X	
	Écrire des textes (15%)			X		X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Culture et citoyenneté québécoise				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique				X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CINQUIÈME ANNÉE EN ANGLAIS INTENSIF		1^{ère} étape		2^e étape		3^e étape		4^e étape		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)					X		X		
	Lire (40%)					X		X		
	Communiquer oralement (20%)					X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)					X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)					X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X						
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X						
	Écrire des textes (20%)	X		X						
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté						X		X		
Science et technologie						X		X		
Culture et citoyenneté québécoise		X		X						
Arts plastiques				X				X		
Musique				X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X				X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



INFORMATIONS AU SUJET DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS DES APPRENTISSAGES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

SIXIÈME ANNÉE EN ANGLAIS INTENSIF		1 ^{ère} étape		2 ^e étape		3 ^e étape		4 ^e étape		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X						janvier 2025
	Lire (40%)	X		X						janvier 2025
	Communiquer oralement (20%)	X		X						
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X						janvier 2025
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X						janvier 2025
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)					X		X	X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)					X		X	X	
	Écrire des textes (20%)					X		X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X						
Science et technologie		X		X						
Culture et citoyenneté québécoise						X		X		
Arts plastiques				X				X		
Musique				X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X				X		X		

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation (MEES)**

- 20 % à la fin du 3^e cycle du primaire



- 1) Pour les matières autres que FRA-MAT-ANG, que l'enseignant(e) consigne le résultat de chacun de ses élèves par bonds de 5 (65-70-75, etc.);
- 2) Pour l'élève qui est en échec pour une compétence, il ne pourra pas y avoir une note en deçà de 40% ;
- 3) Particulièrement pour les élèves du 3e cycle, l'enseignant(e), toujours en exerçant son jugement professionnel, interviendra à la hausse ou à la baisse pour éviter qu'un résultat de 59 n'apparaisse au bulletin de fin d'année après le calcul des différentes notes cumulées.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Principes au regard de la qualité de la langue

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite. Cependant, dans le cas où la communication est difficile en français et qu'une situation particulière le demande, il sera pertinent d'utiliser l'anglais, si possible, pour s'assurer d'une bonne compréhension avec des parents ou des élèves.

Plusieurs encadrements font état des obligations relatives à la qualité de la langue.

- La Loi sur l'instruction publique nous informe à l'article 22 :

« Il est du devoir de l'enseignant:

5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée. »

- L'article 35 du régime pédagogique stipule que :

« L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école. »

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.



Dans l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considérée dans les résultats disciplinaires communiqués. Cette rétroaction peut prendre plusieurs formes et faire l'objet de différenciation, selon les besoins de l'élève. Voici quelques exemples :

- reformulation à l'oral de la façon appropriée;
- écrire des commentaires généraux sur le document de l'élève;
- selon l'intention pédagogique et le niveau de l'élève, produire un commentaire ou faire une correction ciblée.

Norme 1

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.

Cette norme est directement liée à la compétence « savoir communiquer ».

Ceci implique que les enseignants de toutes les disciplines sont conscients qu'ils doivent enseigner des terminologies, des expressions, des mots de vocabulaire spécifique à leur discipline.

Modalités associées à la norme 1 :

En cours d'apprentissage, les enseignants offriront une rétroaction régulière à l'élève au sujet de la qualité de la langue parlée et écrite. Les enseignants rendront compte de la qualité de la langue d'un élève par le bulletin en donnant des commentaires à la compétence « savoir communiquer ».

Exemples de moyens mis en place, selon les besoins :

Les enseignants de toutes les disciplines :

- donnent de la rétroaction aux élèves en tenant compte des critères d'évaluation des apprentissages de la compétence « savoir communiquer »;
- favorisent l'utilisation des termes spécifiques à chaque discipline;
- utilisent les stratégies de lecture et d'écriture pertinentes dans leur enseignement;
- s'entendent en équipe sur les stratégies de lecture et d'écriture à enseigner;
- maintiennent les actions permettant de prévenir les difficultés en lecture et en écriture;
- recourent à des modes de communication variés pour proposer des explications ou des solutions.



Norme 2

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est une responsabilité partagée par tous les enseignants de l'école et par les élèves.

Modalités associées à la norme 2 :

Il est essentiel de conscientiser à l'importance de la communication, et ce, à travers toutes les disciplines. Tous les enseignants de l'école seront exigeants par rapport à la qualité du français dans les travaux remis. Tous les enseignants de l'école seront un modèle de communicateur, de lecteur et de scripteur.

Exemples de moyens mis en place, selon les besoins :

- Des périodes de lecture fréquentes seront mise en place. Tous les enseignants de l'école profitent de cette période de lecture pour être un modèle de lecteur;
- Les enseignants exigent des élèves, à la mesure de leur capacité, des travaux écrits respectant la qualité de la langue.
- Les enseignants de toutes les disciplines
 - accordent du temps aux élèves pour s'autocorriger;
 - mettent à la disposition des élèves du matériel d'aide à la correction (dictionnaires, grammaires, etc.);
 - recourent à des modes de communication variés pour proposer des explications ou des solutions.

Norme 3

Dans notre école, nous ferons la promotion de la langue française et de la culture.

Modalités associées à la norme 3 :

Il est essentiel de valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de la dimension culturelle dans notre école.

Exemples de moyens mis en place selon les besoins :

- Nous favorisons la participation des élèves à des activités culturelles, et ce dans toutes les disciplines;
- Les élèves préparent un spectacle annuel où la langue et la culture sont à l'honneur;
- Une semaine thématique de la culture est organisée.



GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'**importance de la présence de l'élève à l'école** tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. Voici les motifs d'absence qui sont reconnus :

- Maladie;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure (avec approbation de l'autorité compétente).

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée.

Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe.

Le parent ne peut donc exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.



ABSENCES AUX COURS ou aux examens

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement au 819-843-9566 poste 13510 et l'enseignant par la suite.

Pour le préscolaire : il n'y aura aucune reprise des travaux à moins d'avis contraire de l'enseignante.

Pour le 1^{er} cycle : l'enseignante remettra les travaux avant le départ et ces derniers devront être complétés avant le retour. Puisque l'enfant est en apprentissage de la lecture, il sera important qu'il ne prenne pas de retard.

Pour les 2^e et 3^e cycles : c'est lors du retour de l'élève que nous informerons les parents des travaux faits durant l'absence. L'élève devra assumer avec ses parents la réalisation des travaux. Si jamais l'absence se situe dans une période d'évaluations, l'élève pourrait reprendre son évaluation, si besoin. Si tel est le cas, des consignes seront abrégées. Le contexte d'évaluation sera donc modifié. L'enseignant n'est pas dans l'obligation de changer son horaire de travail. Prendre note que bien que toutes les évaluations soient importantes, celles du MEQ et de fin d'année sont particulièrement importantes car elles comptent pour un fort pourcentage sur la note.



Répartition des contenus en orientation scolaire au 3^e cycle

		Contenus	Niveau	Nombres d'heures consacrées
Connaissance de soi	Personnel	#1 Champs d'intérêt et aptitudes	5 ^e année	2 à 3 heures dans l'année
	Social	#2 influence sociale	5 ^e année	2 à 3 heures dans l'année
	Scolaire	#3 Métier d'élève et méthode de travail	5 ^e année	2 à 3 heures dans l'année
		#4 Atouts en situation de transition	6 ^e année	2 à 3 heures dans l'année
Connaissance du monde scolaire		#5 Caractéristiques de l'école secondaire	6 ^e année	2 à 3 heures dans l'année
Connaissance du monde du travail		#6 Occupation des gens de l'entourage	6 ^e année	2 à 3 heures dans l'année



Répartition des contenus en éducation à la sexualité

Contenus	Niveau	Nombres d'heures consacrées
<ul style="list-style-type: none">○ Croissance sexuelle et image corporelle○ Grossesse et naissance	Maternelle	5h à 10h

Nouvelles propositions ou commentaires

Au présco, ce sont les 3 premières compétences que nous évaluerons en première étape, et non la dernière.

Pour la date du dépôt du deuxième bulletin sur mozaik, je suggère avant la relâche et non 1 mois après la fin de l'étape (comme cette année).